



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

	L'an deux mil vingt cinq Le 09 septembre à 20 heures 30	
	DATE DE CONVOCATION	Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.
03 septembre 2025		<u>Etaient présents</u> : DUBUC Boris, BACHELET Jacques, BONFILS Raymond, DAMBRY Christine, DUBOURDONNAY Xavier, Annick GUILLON, Benoît LUCAS, Jean-Marie NOEL, Gaëlle SPINNER, Sandrine THOREL
DATE D'AFFICHAGE	03 septembre 2025	<u>Etaient absents</u> : Jean-Luc BERTHELOT, Isaline HAMEL
		<u>Procurations</u> : Philippe DIMARCO donne procuration à Jean-Marie NOEL Cindy MORELLEC donne procuration à Annick GUILLON Géraldine EUDIER donne procuration à Boris DUBUC
NOMBRE DE CONSEILLERS		Mme Annick GUILLON a été élue secrétaire de séance.
EN EXERCICE 15		M. le Maire informe le conseil municipal que l'association des chasseurs de Saint-Wandrille n'a pas déposé en Mairie sa demande de subvention au moment du vote du budget. Il présente cette demande dont le montant s'élève à 2 500 euros.
PRESENTS : 10		Il propose de verser le montant de la subvention demandée soit 2 500 euros pour l'année 2025.
VOTANTS : 13		Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :
PROCURATIONS : 3		Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13
OBJET :		De verser la subvention demandée.
		Le montant total des subventions s'élève à 55 309 €. Une somme de 34 691 € est votée en non affectée. Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2025. Le conseil municipal charge M. le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision.
		<div style="text-align: center;">  Pour extrait conforme, Le Maire, Boris DUBUC. </div>